

Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du 23 mars 2022 – 19h00
Sous la présidence de Marie-Claire DILLY, Maire

Présents : Mmes Christiane DEBATTY, Fernande HELENA, Florence GALVAING, Manon JOLIVET, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, Patrick CHARLES, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON.

Absents : Mmes Isabelle BREUER, Pascale PERIER, Claudie JOBARD, M. Laurent VAN ASSEL

Absents non excusés : Mmes Agnès GUICHARD, Zeldia PARMENTELAT

Désignation du secrétaire de séance :

Selon l'article L2121-15 du CGT, « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance », Madame La Maire propose de désigner M. Philippe CATEL, comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Investissement- Sécurisation Entrées Rte de Beaune- Tirechat- CD 71 Amendes de police**
- 2- Investissement- CPI- Equipements SPV-CD 71**
- 3- Investissement- Enfance- ALSH- CAF**
- 4- Investissement – Ecole- capteur CO2**
- 5- Logement social- participation FSL**
- 6- Administration générale- APRR- Rétablissement de voies de communication**
- 7- Ukraine- Aide exceptionnelle au profit de la Croix Rouge pour l'accueil de réfugiés**

1- Investissement- Sécurisation Entrées Rte de Beaune- Tirechat- CD 71 Amendes de police

La législation prévoit qu'une partie du produit des amendes de police soit utilisée par les communes pour sécuriser les réseaux routiers à l'intérieur du périmètre de l'agglomération. Le Département définit la politique de subventionnement et instruit les dossiers afin que la Préfecture verse aux communes ou groupements de communes de moins de 10 000 Habitants, les sommes affectées à la dotation annuelle. Les projets éligibles sont les suivants :

- aménagements destinés à la sécurité des piétons
- installation de signalisation ou d'éléments de protection
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière

Il est proposé au conseil de solliciter, dans le cadre des amendes de police, une subvention pour les travaux de sécurisation des entrées de la commune- Rte de Beaune et Tirechat (montant estimé :1757 €HT), à hauteur de 702€ et de donner tout pouvoir à la maire pour la signature de tout acte lié à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2- Investissement- CPI- Equipements SPV-CD 71

Le Conseil Départemental, dans son règlement d'intervention, soutient les CPI des communes en finançant des équipements de protection individuelle et des matériels spécifiques de protection pour la lutte contre l'incendie et les opérations diverses, à hauteur de 50% du coût HT.

Il est demandé au conseil de solliciter le Département dans le cadre de son règlement d'intervention, pour le financement d'un pantalon de tronçonnage (61€ HT), de 2 paires de jambières (59€ HT /l'unité), de 4 pantalons EPI (390€ HT/ unité) , à hauteur du taux maximum et de donner tout pouvoir à la Maire pour la signature des actes à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

3- Investissement- Enfance- ALSH- CAF

La CAF cofinance les dépenses d'investissement pour les accueils de loisirs engagés dans le dispositif de la bonification de la prestation de service, ce qui est le cas de Demigny.

Dans le cadre du projet pédagogique de l'ALSH, l'acquisition d'un écran interactif permettra de développer des compétences transférables chez les enfants, par une utilisation d'un outil numérique, dans le cadre de projets collectifs

La Caf peut accorder une subvention allant de 50 à 80 % des dépenses, au regard du nombre de projets déposés dans le Département et des fonds disponibles.

Il est demandé au conseil de décider de solliciter le soutien financier de la CAF 71, à hauteur du taux maximum, pour l'acquisition d'un écran interactif (5022,50€ HT), pour l'ALSH et de donner tout pouvoir au maire pour l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

4- Investissement – Ecole- capteur CO2

En soutien aux dispositifs de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a instauré une aide financière exceptionnelle aux collectivités territoriales qui auraient fait l'acquisition de capteurs de CO2 pour leurs écoles publiques. Une enveloppe de 20 millions d'euros y est consacrée au niveau national.

Deux instructions du ministère en date des 19 octobre et 22 décembre 2021 ont été adressées aux communes afin de préciser les modalités d'attribution de l'aide qui couvre les achats réalisés entre le 28 avril 2021 et le 15 avril 2022. La date limite de dépôt de la demande de subvention par la collectivité intéressée est quant à elle reportée au 30 avril 2022 au vu de la dégradation de la cinquième vague de l'épidémie.

Des capteurs CO2 ont été installés dans 7 classes, pour un montant de 2862€ TTC.

Il est demandé au conseil de décider de solliciter l'aide de l'Etat pour le financement des capteurs CO2, à hauteur de 8€/élève et de donner tout pouvoir au maire pour l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

5- Logement social- participation FSL

Par lettre en date du 02 mars 2022, le Président du CD 71 sollicite la commune pour son engagement financier dans le Fonds Solidarité Logement, qui est susceptible de bénéficier aux habitants de la commune. La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune (0,35€/habitant).

La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du PDALHPD Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et a pour objectif d'aider les personnes et les familles à accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison, notamment, de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence ou parce qu'ils sont confrontés à un cumul de difficultés.

Il est demandé au conseil de participer au financement du FSL pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité.

6- Administration générale- APPR- Rétablissement de voies de communication

La société APPR a chargé le cabinet de géomètres experts Mornand de procéder aux opérations de délimitation du domaine autoroutier concédé DPAC de l'A6 qui traverse partiellement le territoire de la commune de Demigny.

Le plan projet de délimitation est présenté pour avis. Cette opération permettra la remise foncière de cette voie par acte administratif gratuit, les frais de transfert étant à la charge de l'APPR.

Il est demandé au conseil de rendre un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la DPAC de l'A6, de noter que les frais relatifs à cette opération seront à la charge de la société APPR, d'autoriser la Maire ou tout autre membre du conseil municipal à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune

Adopté à l'unanimité.

7- Ukraine- Aide exceptionnelle au profit de la Croix Rouge pour l'accueil de réfugiés

Le jeudi 24 février 2022, la Russie a lancé une opération militaire en Ukraine. Depuis, Les forces russes poursuivent leur invasion. Plus De 2 millions d'ukrainiens (source HCR 08/03/2022) ont fui leur foyer et cherchent un accueil dans les pays limitrophes (Pologne-Hongrie-Roumaine- Slovaquie et Moldavie). D'après une estimation de l'ONU, l'UE doit se préparer à une crise humanitaire majeure en Ukraine qui pourrait aboutir à plusieurs millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

La Croix Rouge française est une association d'aide humanitaire. Elle a pour objectif de venir en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger.

Lorsqu'un pays est déchiré par un conflit armé, la Croix Rouge a vocation à intervenir dans l'urgence. Depuis le début du conflit en Ukraine, l'aide internationale s'organise et la Croix Rouge est fortement mobilisée.

Il est demandé au conseil d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 1000€ au profit de la Croix Rouge au titre d'un soutien financier pour l'accueil des réfugiés du conflit en Ukraine.

Adopté à l'unanimité.

Marie-Claire DILLY,
Maire de DEMIGNY.



Philippe CATEL,
3^{ème} Adjoint au Maire.
Secrétaire de séance.